


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| | | |
|---|---|-------------------|
|  | Nom du produit Elements^{MC} | FDS n° 123 |
| | Description du produit | Date de révision |
| | Teinture transparente pour béton | 05.04.2012 |
| | | Page 1 / 3 |

SECTION I – IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR

NOM : BUTTERFIELD COLOR, INC
ADRESSE : 625 W. Illinois Ave.
AURORA, IL 60506
TÉLÉPHONE D'URGENCE : 800-424-9300
TÉLÉPHONE INFORMATION : 800-282-3388

SECTION II – INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| COMPOSANTS | N° CAS | PLAGE DE CONCENTRATION | UNITÉ |
|---------------------|---------|------------------------|-------|
| ALCOOL ISOBUTYLIQUE | 78-83-1 | 1,0 à 5,0 | % |

SECTION III – IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES URGENCES
Liquide fluide, odeur légère.

MISE EN GARDE

L'inhalation de vapeurs peut causer maux de tête, nausée et irritation du nez, de la gorge et des poumons.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ

CONTACT AVEC LES YEUX : Le contact peut provoquer rougissement, irritation et larmoiement.
CONTACT AVEC LA PEAU : Le contact peut provoquer rougeur et irritation.
INHALATION : Peut provoquer irritation des voies respiratoires, maux de tête et vertiges.
INGESTION : Peut provoquer nausée, vomissement, diarrhée et vertiges.

PROBLÈMES MÉDICAUX GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION : Dermate

SECTION IV – PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Ne pas frotter les yeux. Rincer les yeux à l'eau claire courante pendant 15 minutes.

CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever les vêtements souillés; laver la peau à l'eau et au savon; laver les vêtements souillés avant réutilisation.

INHALATION : Faire sortir la personne exposée à l'air frais.

INGESTION : Obtenir immédiatement des soins médicaux.

SECTION V – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : > 93 °C (200 °F)

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Oxydes de carbone

MOYENS D'EXTINCTION : Jet d'eau, poudre chimique, mousse chimique ou dioxyde de carbone

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Les récipients fermés peut éclater sous l'effet de la pression et de l'affaiblissement du récipient exposé à une chaleur extrême.


PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH/MSHA et une tenue protectrice complète. Refroidir avec de l'eau les récipients hermétiques exposés au feu.

SECTION VI - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MESURES DE PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : Ne pas verser dans des égouts ou des cours d'eau.

MÉTHODES DE NETTOYAGE : Tenir les spectateurs à l'écart. Le sol peut être glissant; faire preuve de précaution pour éviter toute chute. Contenir les déversements immédiatement avec des matériaux inertes (sable, terre, par ex.). Transférer les liquides et les matériaux d'endiguement solides dans des contenants adaptés séparés en vue de leur récupération ou leur élimination.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| | | |
|---|---|-------------------|
|  | Nom du produit Elements^{MC} | FDS n° 123 |
| | Description du produit | Date de révision |
| | Teinture transparente pour béton | 05.04.2012 |
| | | Page 2 / 3 |

SECTION VII - MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION ET STOCKAGE : Entreposer verticalement dans un endroit frais, sec et bien ventilé, dans des récipients hermétiques à l'écart de matières combustibles et de sources de chaleur. Éviter le gel. Si le produit a gelé, ne pas l'utiliser. Le protéger contre les dommages physiques. Ne pas retirer les étiquettes des récipients. CHEMICAL SPLASH GOGGLES RECOMMENDED En cas de reconditionnement dans des récipients plus petits, toutes les informations d'identification, instructions et mises en garde du récipient d'origine doivent figurer sur les nouveaux récipients.

SECTION VIII - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES YEUX : Lunettes à coques anti-éclaboussement recommandées.
PROTECTION DES MAINS : Gants imperméables recommandés.
PROTECTION DU CORPS : Il est conseillé de porter une combinaison de travail, un tablier ou autre équipement pour minimiser le contact avec la peau.
PROTECTION RESPIRATOIRE : Porter un appareil respiratoire pour vapeurs organiques/P100 (homologué NIOSH TC-84A). Voir les directives de protection respiratoire dans OSHA 29 CFR 1910.134.
VENTILATION : Prévoir une aération suffisante et une ventilation aspirante locale comme il se doit pour limiter l'exposition.

SECTION IX – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|--|
| TENSION DE VAPEUR (mmHg) Non déterminée | DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) Non déterminée |
| DENSITÉ (EAU = 1) 1,00 | TAUX D'ÉVAPORATION (EAU = 1) 1,00 |
| SOLUBILITÉ DANS L'EAU Soluble | POINT DE CONGÉLATION 0 °C (32 °F) |
| pH Sans objet | APPARENCE ET ODEUR Liquide fluide, odeur légère |
| POINT D'ÉBULLITION 100 °C (212 °F) | ÉTAT PHYSIQUE Liquide |

SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable
CONDITIONS À ÉVITER : Gel. Chaleur extrême ou flamme nue
MATIÈRES À ÉVITER : Oxydants forts.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION ET SOUS-PRODUITS DANGEREUX : Du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent être produits. POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produit pas.

SECTION XI – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ : Aucun donnée expérimentale de toxicité différée, sous-chronique ou chronique connue. Ce produit ne contient aucun ingrédient déclaré par le CIRC, le NTP, l'ACGIH ou l'OSHA comme étant un cancérigène probable ou présumé pour l'homme.

SECTION XII – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée disponible sur les effets nocifs de cette matière pour l'environnement. Aucune donnée de DCO ni de DBO disponible. Aucun des composants de cette préparation n'est classé comme étant un polluant marin.


SECTION XIII – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Éliminer tous les résidus de produit, matériaux absorbants et matériel usagé conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales. Butterfield Color ne peut offrir aucune recommandation spécifique concernant l'élimination dans un lieu particulier. Il est conseillé à l'utilisateur d'être bien familiarisé avec toutes les exigences en vigueur avant d'utiliser le produit. Des entreprises d'élimination des déchets dangereux peuvent être trouvées sur l'Internet en utilisant des mots-clés « élimination déchets dangereux » pour la recherche.

SECTION XIV – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NOM D'EXPÉDITION CORRECT : Non réglementé pour le transport

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

| | | |
|---|---|--------------------------------|
|  | Nom du produit Elements^{MC} | FDS n° 123 |
| | Description du produit Teinture transparente pour béton | Date de révision 05.04.2012 |
| | Page 3 / 3 | |

SECTION XV – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CONSEIL RÉGLEMENTAIRE : Les substances chimiques à numéro cas constituant cette préparation ne sont pas sujettes aux exigences de déclaration de CERCLA.

RÉGIME D'EMPLOI HOMOLOGUÉ : Tous les composants de ce produit figurent ou sont exempts de figurer dans l'inventaire TSCA 8(B). Les composants identifiés de ce produit qui sont répertoriés en vertu de la règle de notification d'exportation TSCA 12(B) sont indiqués ci-dessous.

SARA – SECTION 313
DÉCLARATION DES ÉMISSIONS : Ce produit ne contient aucun composant chimique de numéro CAS connu qui dépasse les niveaux de déclaration « de minimis » établis par SARA Title III, Sections 311 et 312.

DÉCLARATION DES ÉTATS : CETTE PRÉPARATION N'EST PAS PRÉSUMÉE CONTENIR DES SUBSTANCES CHIMIQUES DE NUMÉRO CAS CONNU ACTUELLEMENT RÉPERTORIÉES EN TANT QUE CANCÉROGÈNES OU QUE TOXINES POUR LA REPRODUCTION EN VERTU DE LA PROPOSITION 65 DE CALIFORNIE. LE RÉGIME D'EMPLOI HOMOLOGUÉ DES AUTRES COMPOSANTS DE CETTE PRÉPARATION POUR LESQUELS UN NUMÉRO CAS A ÉTÉ ÉTABLI N'A PAS ÉTÉ DÉTERMINÉ.

SECTION XVI – AUTRES INFORMATIONS

MOTIF DE LA RÉVISION : Nouveau produit

| SANTÉ | INFLAMMABILITÉ | RÉACTIVITÉ | PROTECTION |
|-------|----------------|------------|-------------------------------|
| 1 | 0 | 0 | B Lunettes de sécurité, gants |

Les renseignements contenus dans ce document sont fournis sans aucune garantie. Les employeurs sont invités à utiliser ces renseignements uniquement pour compléter d'autres informations recueillies par eux et à établir de façon indépendante si les informations de toutes les sources sont appropriées et complètes afin d'assurer un emploi correct de ces matières et de protéger la sécurité et la santé des employés.